

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSINET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence territoriale INGE43 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'entrée de ville (RD43) et route de Cornassac

(Délibération 2026_09_10)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de prestation de services n° Ingé43-PASI-2026/04 proposé par l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire (INGE43),

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite engager une réflexion sur l'aménagement de l'entrée de ville depuis la RD43 et de la route de Cornassac, afin d'améliorer la qualité des espaces publics, la sécurité des usagers et l'attractivité de ce secteur du territoire communal.

Afin d'accompagner la collectivité dans la définition et la structuration de ce projet, il est proposé de recourir à l'appui de l'agence territoriale INGE43 dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) globale.

La mission confiée à INGE43 portera notamment sur :

- le recensement des besoins et des objectifs de la collectivité et le calage du périmètre du projet ;

- le diagnostic trafic routier et le diagnostic du linéaire de projet (analyse paysagère et urbaine, structuration et fonctionnement des espaces publics) ;
- la caractérisation des enjeux d'aménagement (zones à risques, atouts et éléments de patrimoine, points noirs à traiter, usages à maintenir ou à créer) ;
- la détermination de principes d'aménagement en fonction des besoins exprimés et l'estimation sommaire de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- l'identification des pistes de financements mobilisables ;
- la rédaction du programme d'aménagement et du DCE de maîtrise d'œuvre, la définition de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- l'aide au lancement de la consultation, l'analyse des offres et l'aide au choix du prestataire ;
- l'accompagnement pendant le suivi des études de maîtrise d'œuvre.

Cette mission vise à permettre à la commune de disposer d'une vision structurée et opérationnelle du projet d'aménagement, préalable indispensable à la conduite des phases ultérieures.

Le montant de la mission est fixé à 4 200 €.

Le règlement interviendra selon les modalités suivantes :

- un acompte de 25 % sera versé à la signature de la convention, à réception de l'avis des sommes à payer transmis via CHORUS PRO ;
- le solde sera versé à l'achèvement de la mission.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité (Mme Karine Paulet ne prend pas part au vote) :

- APPROUVE le projet de convention de prestation de services n° Ingé43-PASI-2026/04 d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec INGE43 pour l'aménagement de l'entrée de ville (RD43) et de la route de Cornassac ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre concerné du budget.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	27

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme
Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE